

Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le 7 février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de dix-neuf, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du trois février deux mil vingt-trois.

PRÉSENTS : **ABRANOWITCH** Stéphane - **SUREAU** Delphine - **TABOURET** Valérie - **PENAUD** Jean-Pierre - **LAURENT** Serge - **CHABROL** Jean-Elie - **MELSEN** Elise - **AVELINE** Pauline - **BONEMAISON** Frédéric - **BOUTET** Samantha - **DEFFONTIS** Sandrine - **DESGRANGES** Antoine - **DUMONT** Serge - **GODET** Véronique - **MAGNIERE** Mathieu - **MAUME** Christelle - **NAQUET** Corinne - **OGAR** Elodie - **BOURICAT** Gérard

POUVOIRS :

PIAT Jacques à **SUREAU** Delphine

GRATIAN Caroline à **BOUTET** Samantha

BERTHELIER Frédéric à **BOURICAT** Gérard

BLONDRON Alain à **NAQUET** Corinne

Madame Delphine SUREAU a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2022.

DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Monsieur le Maire rappelle les échanges des derniers conseils municipaux sur la notion de débat de politique générale et le bilan selon lequel aucun texte ne régleme l'organisation de ce débat, puis il laisse la parole à l'opposition. Cette dernière souhaite pouvoir porter certains points au débat du conseil municipal. M. le Maire rappelle que les commissions où l'opposition est toujours représentée, ont cette fonction de porter les questions et de les valider pour le conseil municipal suivant, où la parole est laissée à chacun.

Concernant la prise en charge de la perte d'autonomie, l'opposition demande plus de maintien à domicile et plus d'actions que seul l'habitat partagé. En réponse, M. le Maire rappelle les actions déjà menées par la commune, ateliers conférences, questionnaires ... M. Jean Elie CHABROL, président de la communauté de communes du pays d'HURIEL précise que des dispositifs d'aides sont déjà en place. Monsieur le Maire demande d'apporter des propositions.

A la demande d'un retour sur les réunions de villages, Monsieur le Maire rappelle que la synthèse est en cours et que comme chaque année un compte rendu et un bilan seront communiqués. Pour M. Serge LAURENT ce sont principalement des questions de voirie qui sont évoquées.

1-DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 POUR LES PROJETS SUIVANTS :

- **L'habitat partagé et la salle d'activité commune**

L'habitat partagé, inscrit au programme « Petites villes de demain » de l'État et au programme rénovation centre-ville centre bourg (RCVCB) du département 03, est un projet situé en centre bourg, de réalisation de logements par un bailleur social, et d'une salle d'activité partagée entre les résidents et les habitants de la commune, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant.

Plan de financement prévisionnel de la salle d'activités commune

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Salle commune	608 500 €	Detr	14,96%	100 000 €
		Région	9,10%	60 850 €
Bâtiment	60 000 €	Département 03 (de 668500 € *)	30,00%	200 550 €
		Autofinancement	45,94%	307 100 €
Total	668 500 €	Total	100,00%	668 500 €

*rcvcb

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, arrête les modalités de financements prévisionnels ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers de demandes de subventions auprès de l'État, le département 03 et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'habitat partagé et la salle d'activité commune.

- **Les Caméras de vidéoprotection**

Suite au diagnostic de vidéoprotection du 18 janvier 2022 réalisé par la cellule de prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie départementale de l'Allier sur le territoire de la commune Monsieur le Maire présente le projet 2023 d'installation de caméras de vidéoprotection dont le plan de financement prévisionnel est le suivant

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Caméras	81 599 €	Detr	30%	24 419 €
		Région	50%	40 800 €
		Autofinancement	20%	16 320 €
Total	81 599 €	Total	100%	81 599 €

Le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions : M. Gérard BOURICAT, Mme Elodie OGAR, Mme Corinne NAQUET, M. Frédéric BERTHELIER, M. Alain BLONDRON), après avoir délibéré, valide le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur le territoire de la commune, arrête les modalités de financements prévisionnels ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers de demandes de subventions auprès de l'État et de la région.

- **La restauration de la couverture de la nef de l'église Notre-Dame d'Huriel**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions au département de l'Allier et à la région Rhône Alpes sont subordonnées à l'accord préalable de la DRAC et que l'autorisation d'un subventionnement supérieur à 80% est demandé la préfecture.

Monsieur le Maire présente le diagnostic de l'architecte en chef des bâtiment historiques pour lequel l'état de vétusté de la couverture de la nef ne permet plus d'engager des opérations d'entretien destinées à prolonger les étanchéités, les tuiles à bout d'usage étant pulvérulentes.

Il propose de demander l'accord préalable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour des travaux d'un montant global de 527 567 € HT (633 080 € TTC) réalisés en 2 phases : Phase 1 en 2023-2024 de 277 287 € HT et une phase 2 en 2024-2025 de 250 280 € HT selon les plans de financement prévisionnels ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel Phase 1

Phase 1	Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Taux	Montant
2023/2024	Travaux	235 531 €	DRAC	40%	100 920 €
	Honoraires mo VISA à AOR	13 403 €	DRAC	50%	12 494 €
	Coordonnateur sps	3 365 €			
	<i>sous total</i>	252 298 €		40,90%	113 414 €
	Honoraires mo APC à ACT	24 989 €	Département 03	30%	83 186 €
			Région	10%	8 319 €
			Autofinancement	19%	72 369 €
Total phase 1		277 287 €	Total phase 1	100%	277 287 €

Plan de financement prévisionnel Phase 2

Phase 2	Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Taux	Montant
2024/2025	Travaux	235 531 €	DRAC	40%	100 112 €
	Honoraires mo VISA à AOR	11 384 €	Département 03	30%	75 084 €
	Coordonnateur sps	3 365 €	Région	10%	25 028 €
			Autofinancement	20%	50 056 €
Total phase 2		250 280 €	Total phase 2	100%	250 280 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les plans de financements en 2 phases ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à demander, l'accord de financement de la DRAC, et les subventions du département 03 et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de restauration de la nef de l'église Notre-Dame d'Huriel.

2 - SUBVENTION AU COLLÈGE GEORGE SAND À HURIEL POUR SÉJOUR DE SKI 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'association « comité des œuvres sociales » de 900 €, pour le reversement de 50 € aux familles, de 18 collégiens du collège George Sand à Huriel qui ont participé à un séjour de ski début 2023.

3 -URBANISME

- Vente d'une partie de voie communale rue de la Jupile- La Croze

Suite à la demande Mme LOISSIER Françoise, et les frais de bornages étant à la charge du demandeur, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le déclassement de la parcelle ZK 147 de 50 m² « Place de la Croze », son transfert dans le domaine communal privé de la commune et sa vente, au prix de 10 € / m² pratiqué pour des biens identiques, soit 500 €.

- Régularisation de cession d'une partie de voie communale aux Boueix

En 1983 la commune a laissé l'usage d'une partie de la voie communale (36m²) à Mr BONNET Jean-François, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZO n° 58 située « 11, rue du Ruisseau à « Les Boueix » pour lui laisser l'accès à un escalier. Aujourd'hui il convient de régulariser la situation pour que M. BONNET puisse vendre son habitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré

- Autorise le déclassement de la parcelle ZO n°58 et son transfert dans le domaine communal privé de la commune,
- Autorise la cession à titre gratuit de la parcelle ZO n°58 à M. BONNET Jean-François
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et à intervenir au nom de la commune.

4 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Le conseil municipal de la commune d'Huriel, à l'unanimité après avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU), ancien bilan social et de sa publication en mairie, et sur le site internet de la commune.

5 - AVENANT N°1 DE L'ENTREPRISE AURICHE POUR LE DORTOIR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le conseil municipal de la commune d'Huriel, à l'unanimité après avoir délibéré, accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise AURICHE pour les travaux du dortoir de l'école maternelle d'un montant de 333,30 € HT (399,96 € TTC).

6 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR AVENANT AU LOYER DE LA GENDARMERIE

Suite à la demande du pôle régional de l'immobilier de l'État (DRFIP), de compléter la délibération n° 20052603 de délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire, le conseil municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, donne pouvoir au maire de signer les baux et l'autorise à signer l'avenant de révision triennale du loyer de la caserne de gendarmerie.

ÀFFAIRES GÉNÉRALES

Le 18 janvier 2023, à la mairie d'Huriel la préfète du département de l'Allier, le président de la communauté de communes du pays d'Huriel, et le Maire d'Huriel ont signé La convention cadre « petites villes de demain » en présence du sous-préfet et des radios locales

Par courrier du 31 janvier 2023 la commune d'Huriel a candidaté auprès des services de l'État pour la création d'une brigade mobile de 6 gendarmes à Huriel.

Un « photomaton » va être installé à la maison France services à l'intérieur de la communauté de communes du pays d'Huriel.

Diverses manifestations à venir :

- 27 mai 2023 : 57^{ème} tour de la vallée de Montluçon (TVM).
- 3 et 4 juin 2023 : Troubl'festival pour les 140 ans des enfants de la Toque.
- 2 juillet 2023 : course de caisses à savon.
- 7 et 8 juillet 2023 : Festimusic.
- 14 au 17 septembre 2023 : festival de la Roof Top Tent (RTT)

Date du prochain conseil municipal 6 avril 2023